

MASTER II

SCIENCES DE L'EDUCATION

FORMATION PRESENTIEL
(Formation Initiale et Formation Continue)

➤ INTERVENTION SOCIALE

Responsable Pédagogique : Anne-Cécile BEGOT et Pierrine ROBIN
Responsable du Master : Laurence COSTES

Gestionnaire de scolarité : Carole PRIGENT

SOMMAIRE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	<u>3</u>
PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER	<u>8</u>
COORDONNÉES ENSEIGNANTS.....	<u>15</u>
CALENDRIER	<u>16</u>
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	<u>17</u>
UE 7 - Transformations et mutations éducatives et sociales II	<u>18</u>
UE 8 - Méthodologie de projet	<u>23</u>
UE 9 - Pilotage d'organisation	<u>27</u>
UE 10 - Langages et outils professionnels	<u>31</u>
UE 11 - Contextes professionnels et ingénierie	<u>33</u>
UE 12 - Séminaires de spécialisation.....	<u>38</u>
UE 13 - Suivi des stages et mémoires	<u>43</u>

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

SCOLARITE

Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité

Pour toute demande administrative, les étudiants peuvent s'adresser à leur gestionnaire de scolarité au 6^{ème} étage bureau 614 auprès de :

Carole PRIGENT : carole.prigent@u-pec.fr

ou en appelant le 01.45.17.44.66

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h - 12h45	Fermé
MARDI	Fermé	14h- 16h30
MERCREDI	9h - 12h45	Fermé
JEUDI	9h - 12h45	14h- 16h30
VENDREDI	Travail à distance	

En période de rentrée

le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

UFR SESS-STAPS

Bâtiment La Pyramide - Bureau 614

80, avenue du Général de Gaulle

94009 CRETEIL CEDEX

Coordonnées du responsable pédagogique du Master 2 Intervention Sociale :

Pierrine ROBIN : pierrine.robin@u-pec.fr

Anne-Cécile BEGOT : anne-cecile.begot@u-pec.fr

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité en ligne réservée au Master 1 pour des informations : l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :

Site de l'université : ([Université Paris-Est Créteil \(UPEC\)](#)).

Cliquez ensuite sur **Composantes** et choisissez

Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Master SESS** et enfin sur **M2 SESS.**

[Masters département Sciences de l'Education et Sciences Sociales - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

[Consulter son emploi du temps en ligne](#)

Développer l'arborescence :

Groupes > UFR SESS > A – SESS FORMATION INITIALE > Master 2 et parcours

Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants sur le site pyramide

La salle de documentation :

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité.

[Service de documentation - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

La restauration :

Le restaurant universitaire de l'UFR de Droit situé 83-85 avenue du Général de Gaulle ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide.

Sur le site pyramide, les **salles 103 et 104** situées au RDC seront ouvertes entre 12h30 et 13h30, afin que vous puissiez vous y installer le temps du déjeuner, en complément du Foyer/Cafétéria du CROUS situé au même étage.

L'agencement de ces salles devra cependant être respecté, les tables non déplacées et vos déchets déposés dans les poubelles disposées à cet effet. Ces salles devront être libérées avant la reprise des cours. Une prestation de ménage sera assurée également avant 13h30.

La salle informatique en libre-service :

Salle 215 bis au 2^{ème} étage. L'accès à cette salle est strictement réservé aux étudiants de l'UPEC sur présentation de la carte d'étudiant valide pour l'année universitaire en cours.

Salles accessibles pour l'étude :

Les salles de cours du 3e étage seront ouvertes de 8h à 18h30 tous les jours sauf le samedi. Vous trouverez chaque matin à l'entrée du hall de la Pyramide la programmation des enseignements de la journée. Ces salles vous seront donc accessibles en dehors des créneaux réservés pour le cours aux fins exclusives d'étude individuelle et de travail de groupe. La restauration n'y sera pas autorisée.

Inscription des stagiaires relevant de la Formation Continue :

Les personnes concernées doivent dans un premier temps prendre contact avec :

Carole CHARPENTIER
Gestionnaire de la Formation Continue
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 92
carole.charpentier@u-pec.fr

Les étudiants salariés ou relevant de la formation continue peuvent bénéficier d'un suivi individualisé.

Ce dispositif mis en place à l'UFR a pour objectif de faciliter l'intégration des publics spécifiques dans l'enseignement supérieur en favorisant l'égalité des chances.

Vous pouvez ainsi être accompagné individuellement pour la réussite de votre cursus par un enseignant.

Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez prendre contact avec le service de Formation continue de l'UFR, bureau 603

STAGES

Alisée BAUDRY, la gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats présente aux étudiant.es les modalités administratives et institutionnelles des stages en même temps que Laureline DUPUY, chargée des relations internationales au sein de l'UFR.

Alisée BAUDRY
Gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 38
soip.ssess-staps@u-pec.fr

Étapes pour établir sa convention de stage

Quand chercher votre stage ?

- Attention ! Il est fortement conseillé de rechercher très tôt un organisme d'accueil pour la réalisation du stage.
- N'attendez pas le dernier moment pour compléter et faire signer vos conventions de stage. En effet des délais de traitement sont nécessaires (vous êtes très nombreux !)
- Un stage ne peut pas commencer sans convention de stage signée de toutes les parties.
- Un délai moyen de deux semaines est nécessaire pour le traitement de votre convention, son contrôle réglementaire et sa validation sur eStage.

Comment trouver votre stage ?

- Annonces : les applications spécialisées (Indeed, LinkedIn...), les réseaux sociaux (Facebook emploi...), les anciens étudiants, les associations des étudiants, les affichages dans les UFR etc.
- Bureau de l'insertion professionnelle et des stages de l'UFR SESS-STAPS.
- Votre réseau personnel, vos connaissances...
- Les enseignants référents...

Comment établir votre convention de stage ?

Avant de saisir votre convention, réunissez les documents suivants :

- Fiche de liaison : faites remplir la [fiche de liaison](#) par la structure d'accueil et votre enseignant référent.
- Informations CPAM : vous les trouverez sur votre attestation de droits à l'assurance maladie, ou de celle de vos parents si vous y êtes toujours affilié.

Ensuite vous saisissez votre convention de stage en ligne sur le lien eStage : <https://stage.u-pec.fr>

- Une fois votre convention contrôlée par le bureau des stages, vous recevrez un courriel vous demandant de vous présenter pour récupérer votre convention en trois exemplaires originaux auprès de votre gestionnaire de scolarité.
- Les trois exemplaires originaux de votre convention devront être signés par : vous, votre enseignant référent, votre structure d'accueil et votre tuteur professionnel.
- Vous rapportez les trois exemplaires originaux signés, à votre gestionnaire de scolarité, qui se chargera de les faire signer par la direction de l'UFR.
- Une fois les trois exemplaires originaux signés, votre gestionnaire de scolarité vous adressera un courriel pour venir récupérer deux exemplaires originaux. Vous gardez un exemplaire et vous donnez l'autre à votre structure d'accueil.

Vous n'êtes autorisé à commencer votre stage qu'une fois votre convention signée par l'ensemble des parties.

Bureau des stages

UFR SESS-STAPS

Pour les étudiants français :

Les étudiants de l'UPEC peuvent effectuer une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour obtenir de plus amples informations sur les séjours d'études (Erasmus +, MICEFA...) ou encore sur les stages à l'international, veuillez prendre contact avec Laureline DUPUY.

Pour les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres dans notre Université, doivent prendre contact avec Laureline DUPUY.

Attention : pour les étudiants étrangers qui viennent dans le cadre du programme Erasmus +, il est possible de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable .

Laureline DUPUY
Chargée des Relations Internationales
Immeuble Pyramide, bureau 605, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 75
laureline.dupuy@u-pec.fr

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER

OBJECTIFS DU MASTER

La mention « Sciences de l'Éducation » est structurée autour d'un tronc commun tout au long du M1 et du M2 et de quatre parcours :

- Animation et Éducation Populaire
- Insertion Formation
- Intervention Sociale
- Expertise, Ingénierie et Projets Internationaux

La mention de Master « Sciences de l'Éducation » repose sur un tronc commun tout au long du M1 et du M2, et ce, pour tous les parcours.

Les unités d'enseignement visent à maîtriser :

- les transformations et mutations éducatives et sociales
- les contextes professionnels et ingénierie
- les méthodologies de projets
- les langages et outils professionnels
- le pilotage d'organisation.

Parmi celles-ci est mis en place, dans le cadre de l'ECUE 7.3, un « séminaire intensif » qui permet de réunir tous les étudiants du Master 2 des différents parcours autour de l'élaboration d'un travail collectif consacré à un territoire spécifique et à ses acteurs concernés.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le Master se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Éléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur des semestres.

Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale.

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu.

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.

Tout dossier, rapport, note de synthèse devra être mis dans le casier de l'enseignant ou lui être remis directement.

REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DU MASTER

L'étudiant valide l'année quand la note finale est supérieure ou égale à 10 et que la note de l'ECUE 13.1 est supérieure ou égale à 8.

REGIMES SPECIAUX D'ETUDES, REGIMES DEROGATOIRES

Consulter le texte réglementaire :

[Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière](#)

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiants salariés (qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne), aux étudiants chargés de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes...).

Ces derniers pourront s'inscrire au régime dérogatoire, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent pas assister.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, la demande devra être effectuée **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur**. Le formulaire de régime dérogatoire est à télécharger sur la page de la scolarité et à rendre complété à la scolarité, bureau 614 : [FORMULAIRE REGIME DEROGATOIRE M2 IS - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps](#)

Il est très fortement déconseillé de prendre les ECUE 7.3, UE 8, ECUE 9.3, ECUE 12.1 en régime dérogatoire.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des enseignements validés antérieurement dans une autre formation. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements**

CONTROLE DE L'ASSIDUITE

Assiduité au CM et TD

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire. Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD.

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) n'est pas obligatoire pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire.

L'assiduité n'est pas contrôlée lors des cours magistraux ; cependant, Il est vivement recommandé à tous les étudiant.e.s de suivre les CM.

Absences et retards :

Absences injustifiées :

Toute absence injustifiée (ABI) entraîne la défaillance (DEF) quel que soit le statut de l'étudiant.e. L'ABI sera saisie au niveau de l'épreuve ; la moyenne ne sera donc pas calculée et remontera en DEF au niveau du semestre et de l'année.

Dans ce cas, l'étudiant devra obligatoirement repasser l'épreuve à la session de rattrapage (session 2)

Absences justifiées et retard :

Sont reconnues comme des absences justifiées :

- Toutes les convocations institutionnelles (judiciaire ou civile, pour cause d'examen, etc),
- toutes celles relevant des droits liés à l'état civil (congrés liés à la naissance, au décès, etc),
- les arrêts maladie avec certificats,
- les rendez-vous médicaux et paramédicaux,
- les situations indépendantes de votre volonté avec justificatif (incidents dans les transports en commun ou sur la route, urgence familiale...).

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. Sont reconnus comme des retards abusifs ceux au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement.

La mention ABJ sera saisie au niveau de l'épreuve à la place d'une note dans les cas suivant :

- 3 absences justifiées = ABJ = 0
- 2 absences justifiées + 1 retard = ABJ = 0
- 1 absence justifiée + 3 retards = ABJ = 0
- 4 retards = ABJ = 0

CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

La première session :

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

La deuxième session (rattrapage) :

Vous devez prendre contact avec l'enseignant concerné dès la publication des résultats de session 1.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « E-campus » après la délibération du jury.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

REPORT DES NOTES DE 1^{ERE} SESSION

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés qu'il souhaite rattraper. Il se verra attribuer la meilleure des deux notes obtenues en 1ère ou 2ème session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas présenté au rattrapage.

DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables sans limitation de durée, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de donner un maximum d'efficacité à la deuxième session, un dispositif pédagogique d'accompagnement est mis en place lors de la consultation des copies.

De manière générale, il est vivement recommandé aux étudiants défaillants de prendre connaissance des remarques des enseignants, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu suite aux résultats, sont listées sur le site Internet et dans le couloir de la scolarité.

MODALITES DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES

Une compensation a lieu sur les deux semestres du cursus de la deuxième année du Master.

LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) est illicite. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée.

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL.

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant traduit devant la commission disciplinaire de l'université, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle. Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Un conseil de perfectionnement est organisé chaque année. L'objectif du Conseil de Perfectionnement du Master Sciences de l'éducation parcours Intervention Sociale (IS), Insertion Formation (IF), Animation et Éducation Populaire (AEP) et Expertise Ingénierie et Projets Internationaux (EIPI) est de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan des parcours professionnels des diplômé.e.s. Il vise à intégrer les mutations socio-territoriales et internationales dans les enseignements, à anticiper l'insertion professionnelle des étudiant.e.s et à favoriser la coopération entre l'université et les acteurs des champs professionnels visés. C'est un espace d'échanges et de débats entre enseignants, représentants délégués des étudiants, et professionnels de terrain qui se donne pour objectif une amélioration constante de la formation. Le Conseil se réunit une fois par an en présence des enseignants responsables des parcours, de professionnels acteurs socio-économiques du territoire, mais aussi des délégué-e-s étudiants (le dernier conseil de l'année 2024/2025 s'est tenu le 16 décembre 2024). Un CR est rédigé à l'issue de chaque séance de ce conseil.

AIDE METHODOLOGIQUE A L'ELABORATION DU MEMOIRE

1/ Le mémoire vise à répondre à une problématique professionnelle, à apporter des éléments de réponses à une interrogation rencontrée sur le lieu de stage. En liaison avec votre problématique professionnelle, une ou des hypothèse(s) sont travaillées dans le cœur de votre mémoire.

2/ Le mémoire se matérialise par un document qui, *in fine*, propose un état des lieux de l'existant, en fait l'analyse et propose un certain nombre de solutions, échafaude des *scenarii* réalistes pour contribuer à résorber (ou limiter) un certain nombre de difficultés rencontrées, améliorer (ou stabiliser) la situation, etc.

3/ La logique de l'argumentation du mémoire s'appuie sur une collecte des données qui emprunte aux sciences sociales leur méthodologie (entretiens, questionnaires, observations, travail sur archives, étude documentaire...)

Un plan type, en trois parties (proposition) :

Introduction où vous annoncez la problématique professionnelle retenue et le plan de votre mémoire

I/ État des lieux au moment où vous intervenez (partie descriptive)

II/ Analyse de la situation (partie analytique)

III/ Propositions d'amendement, d'amélioration, etc. (partie performative)

Conclusion où vous synthétisez l'essentiel de votre argumentation et confirmez ou infirmez la problématique professionnelle poursuivie

Bibliographie (cf. ci-dessous)

Annexes numérotées auxquelles vous renvoyez dans le cœur de votre mémoire

Nota :

- Les parties sont équilibrées en taille.
- Les parties font l'objet d'une courte introduction et se referment sur une courte conclusion
- Des transitions lient les parties entre elles

Nota :

- Ce qui est vrai des parties est vrai des (éventuels) chapitres qui les composent

La bibliographie, présentée par ordre alphabétique, sera rédigée selon le modèle suivant :

1/ pour un ouvrage

Nom, Initiale du Prénom suivi d'un point, entre parenthèses date d'édition, titre et sous-titre complets du livre en italique, lieu d'édition, Maison d'édition.

Exemple : Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

2/ pour un ouvrage collectif

« Sous la direction de », Nom, Initiale du Prénom suivi d'un point (du ou des directeurs de l'ouvrage), « éd. » (ou « éds » si plusieurs auteurs), entre parenthèses date d'édition, titre et sous-titre complets du livre en italique, lieu d'édition, Maison d'édition.

Exemple : Batifoulier P. éd. (2002), *Théorie des conventions*, Paris, Economica.

3/ pour un article de revue

Nom, Initiale du Prénom suivi d'un point, entre parenthèses date d'édition, titre et sous-titre complets de l'article entre guillemets, Nom de la revue en italique, numéro de la revue.

Exemple : Demazière D. (1998), « Comment raconter son insertion professionnelle et dire le 'vrai' travail ? », *Agora*, n°14.

4/ pour un chapitre d'ouvrage collectif

Nom, Initiale du Prénom suivi d'un point, entre parenthèses date d'édition, titre et sous-titre complets du chapitre entre guillemets, « in », Nom, Initiale du Prénom suivi d'un point (du ou des directeurs de l'ouvrage), « éd. » (ou « éds » si plusieurs auteurs), titre et sous-titre complets du livre en italique, lieu d'édition, Maison d'édition.

Exemple : Desmarez P. (2001), « Du travailleur modèle aux modèles productifs. Éléments pour un débat » in Pouchet A. éd., *Sociologies du travail : quarante ans après*, Paris, Elsevier.

Citations :

Une citation se matérialise par :

1/ l'ouverture et la fermeture de guillemets dans le corps du texte

2/ une mention de la référence en note de bas de page selon le modèle de la bibliographie, à laquelle sera (seront) ajouté(s), le ou les numéros de(s) page(s) où se trouve le texte que vous citez

Exemple : Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, p.32.

COORDONNEES ENSEIGNANTS

Nom	Prénom	Mail
ALIX	Sébastien-Akira	sebastien-akira.alix@u-pec.fr
ARGOUD	Dominique	argoud@u-pec.fr
BÉGOT	Anne-Cécile	anne-cecile.begot@u-pec.fr
BIGAY	Michael	michael.bigay@u-pec.fr
BLANC	Maxime	maximeblanctraining@gmail.com
CAMBON	Laurent	laurent.cambon@u-pec.fr
COSTES	Laurence	laurence.costes@u-pec.fr
FRETIGNE	Cédric	cedric.fretigne@u-pec.fr
GEROME	Clément	clem.gerome@gmail.com clement.gerome@u-pec.fr
JAUNET	Christophe	christophe.jaunet@u-pec.fr
KHAYAT	Julien	julien.khayat@u-pec.fr
KPOGBA	Clotilde	clotilde.kpogba@u-pec.fr
LAFONT	Pascal	pascal.lafont@u-pec.fr
MADIOT	Clarisse	clarisse.madiot@u-pec.fr
PARIAT	Marcel	pariat@u-pec.fr
PATRIARCHE	Thibault	t.patriarche@aljt.asso.fr
RIO	Valentin	valentin.rio@u-pec.fr
ROBIN	Pierrine	pierrine.robin@u-pec.fr

CALENDRIER

Réunion d'accueil et d'information lundi 22 septembre 2025 à 9h30

Immeuble La Pyramide, salle 105

Les cours et les TD suivent le même calendrier :

1ère session :

Semestre 3

Début de la formation

Vacances de Noël

Semaine 39 - Lundi 22 septembre 2025

du 19 décembre 2025 après les cours

Reprise des cours le 5 janvier 2026

Table ronde

Bilan M2 premier semestre

Le 05 février 2026

Le 05 février 2026

Jury Semestre 3 (Session 1)

Semaine 11 du 9 au 13 mars 2026

Semestre 4

Début des stages

A partir de mars 2026

Jury Semestre 4 (Session 1)

Semaine 28 du 6 au 10 juillet 2026

2ème session :

Jury Semestre 3 et 4 (Session 2)

Semaine 42 du 12 au 16 octobre 2026

La présence aux cours (TD et CM) est obligatoire.

Les cours sont donnés par demi-journées de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, sauf cas exceptionnel ou pour les conférences et les journées d'étude pour lesquelles les horaires sont indiqués sur le planning.

La plupart des cours ont lieu sur le site de La Pyramide.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

M2 : Parcours « Intervention sociale »

UE 7 : Transformations et mutations éducatives et sociales II :

- ECUE 7.1 : Analyse intersectorielle de politiques publiques : 12h CM
- ECUE 7.2 : Politiques et programmes d'organisations internationales : 9h TD et 9h CM
- ECUE 7.3 : Analyse de besoin et diagnostic et territorial : 12h TD et 36h CM

UE8 : Méthodologie de projet :

- ECUE 8.1 : Conception et conduite de projet : 9h CM et 9h TD
- ECUE 8.2 : Méthodologie de l'évaluation : 9h CM et 9h TD

UE 9 : Pilotage d'organisation :

- ECUE 9.1 : Conduite de réunion, management d'organisation : 18h TD
- ECUE 9.2 : GRH : 18h TD
- ECUE 9.3 : Analyse budgétaire, comptable et financière : 6h CM + 12h TD

UE 10 : Langages et outils professionnels :

- ECUE 10.1 : Langues étrangères : 24h TD
- ECUE 10.2 : Projet professionnel : 24h TD

UE 11 : Contextes professionnels et ingénierie :

- ECUE 11.1 : Contextes institutionnels II : 18h TD
- ECUE 11.2 : Analyse comparée : 12h TD
- ECUE 11.3 : Ingénierie sociale : 36h TD

UE 12 : Séminaires de spécialisation :

- ECUE 12.1 : Séminaire spécialisé II : 60h TD
- ECUE 12.2 : Séminaire de recherche à caractère professionnel : 48h TD

UE 13 : Suivi des stages et mémoires :

- ECUE 13.1 : Méthodologie de la recherche et de la recherche appliquée : 54h TD
- ECUE 13.2 : Encadrement des mémoires : 54h TD

(+ Stage de 12 semaines minimum)

UE 7 – TRANSFORMATION ET MUTATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES II

ECUE 7.1 Analyse intersectorielle de politiques publiques

3 ECTS

Enseignant responsable : Dominique ARGOUD (argoud@u-pec.fr)

12h CM

CONTENU

Cet enseignement fera un rappel des principales évolutions qui affectent l'État et les collectivités territoriales ces dernières années. Ces évolutions sont indispensables à connaître pour comprendre les transformations des politiques publiques.

En particulier, une attention sera portée sur le processus de décentralisation amorcé à partir des années 1980 et poursuivi ces dernières années avec l'adoption de la loi dite NOTRe du 7 août 2015. Plus récemment encore, nous évoquerons la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », qui a été promulguée le 22 février 2022.

Ce cours se veut donc un cours de culture générale permettant d'appréhender le cadre politico-administratif dans lequel s'inscrivent les politiques publiques. Par ailleurs, ce cours sera l'occasion d'évoquer les thématiques en lien avec la transformation des politiques publiques : la gouvernance, la territorialisation, l'eupéanisation des services publics, la démocratie participative, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'Etat en général, consulter le site vie-publique.fr. cf. également *les Cahiers français* n°379, mars 2014, consacré à « la place de l'Etat aujourd'hui » et le n°391 mars 2016, consacré aux « collectivités territoriales : la nouvelle donne ».

Borraz O., Guiraudon V., *Politiques publiques*, tome 1 (2008), tome 2 (2010), Paris, Presses de Sciences Po.

Le Galès P., Vezinat N., *L'Etat recomposé*, Paris, PUF, 2014

Modalités d'évaluation :

L'évaluation s'effectuera à l'occasion du séminaire transversal. Par conséquent, la note obtenue dans l'ECUE 7.3 sera dupliquée sur l'ECUE 7.1. Cette possibilité de duplication ne sera possible qu'en cas d'assiduité au cours.

Régime dérogatoire et rattrapage: Pour les étudiants qui sont dans l'impossibilité de participer au séminaire ou au cours, merci de contacter l'enseignant (argoud@u-pec.fr) dans les trois semaines suivant le séminaire pour connaître les modalités du devoir à rendre. Il en sera de même pour la session de rattrapage.

ECUE 7.2 Politiques et programmes d'organisations internationales

3 ECTS

Enseignant responsable : Pascal LAFONT pascal.lafont@u-pec.fr

Intervenants : Pascal LAFONT pascal.lafont@u-pec.fr et Marcel PARIAT pariat@u-pec.fr

9h CM et 9h TD

CONTENU

Ce cours et les TD qui y sont rattachés ont pour vocation de présenter les grands axes des politiques et des programmes internationaux. Il s'agit de s'intéresser pour une part aux organismes internationaux dont les missions visent à promouvoir l'éducation et la formation dans le monde, et pour une autre part aux programmes d'études et d'évaluation de portée internationale.

L'objectif est de mettre en perspectives les politiques nationales et internationales en privilégiant notamment l'analyse des jeux d'acteurs à ces différents niveaux. La perspective privilégiée est celle de la lecture critique des politiques internationales affichées par les organismes et les états de manière à interroger les pratiques visant à réduire les inégalités en matière d'éducation et de formation, à accompagner les populations démunies et marginalisées en vue de connaître les raisons pour lesquelles, elles s'avèrent défailtantes, inefficaces ou pas mises en œuvre.

Prenant appui sur la connaissance des grands organismes internationaux (ONU/PNUD - OMS - OCDE - PISA - UNESCO - Banque Mondiale - OIT/BIT - ONG...) et des programmes internationaux, l'accent sera plus particulièrement sur la capacité des acteurs à interagir en intégrant les mouvements sociaux, les gouvernements, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé, les fondations et les individus, et étudier leur pratique de plaidoyer, du niveau local au global. Ainsi, l'élaboration d'un plaidoyer en matière d'éducation, de formation, de social et de développement au plan international sera envisagé en prenant la mesure des éléments constitutifs et des enjeux relatifs à un processus délibéré visant à influencer les décideurs sur le développement, le changement et la mise en œuvre de politiques éducatives et sociales. Pourquoi le plaidoyer revêt-il une réelle importance ? En quoi consiste une campagne de plaidoyer ? Au-delà d'un apport de données factuel, il s'agira de travailler à l'élaboration d'un plaidoyer international. Pour cela, des travaux de groupes appuyés sur des jeux de rôles permettront de s'approprier la démarche du plaidoyer dans différentes langues tout en tenant compte des spécificités environnementales et institutionnelles diverses

BIBLIOGRAPHIE

- Brauman, R. (2006). Penser dans l'urgence : parcours critique d'un humanitaire. Paris : Seuil, 272 p.
- Coconnier M.-L. et Pommier B. (2009). L'action humanitaire. Paris : Presses Universitaires de France, 128 p.
- Dioubaté B. (2009). La Banque mondiale et les pays en développement. De l'ajustement structurel à la bonne gouvernance. Paris : L'Harmattan, 264 p.
- Grunewald F. (2005). Bénéficiaires ou partenaires : quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ? Paris : Karthala, 432 p.
- Maurel C. (2015). Histoire des nations unies. Géopolitique, relations internationales, diplomatie, histoire. Paris : L'Harmattan, 346 p.
- Maurel C. (2010). Histoire de l'UNESCO Les trente premières années de 1945 à 1974. Paris : L'Harmattan, 312 p.
- Piveteau, A. et Hugon. (2004). Evaluer les ONG. Paris : Karthala, 384 p.

- Ryfman, P. (2004). Les ONG. Paris : La Découverte, 128 p.
- Stangherlin G. (2005). Les acteurs des ONG : l'engagement pour l'autre lointain. Paris : L'Harmattan, 246 p.
- Zimet J. (2006). Les ONG de nouveaux acteurs pour changer le monde. Paris : Autrement, 2006, 80 p.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu écrit réalisé en sous-groupe thématiques associant écrit et oral.

Régime dérogatoire : Réalisation d'un écrit individuel sur un sujet proposé par l'enseignant responsable Prendre contact avec l'enseignant au plus tard dans les trois semaines suivant le début des cours.

Rattrapage régime général et dérogatoire : Réalisation d'un écrit individuel sur un sujet proposé par l'enseignant responsable. Prendre contact avec l'enseignant

ECUE 7.3 Analyse de besoin et diagnostic territorial

3 ECTS

Enseignant(e)s responsables : Laurence COSTES (laurence.costes@u-pec.fr)
Christophe JAUNET (christophe.jaunet@u-pec.fr)
Clément Gérôme (clem.gerome@gmail.com; clement.gerome@u-pec.fr)

12h CM et 36h TD

CONTENU

Le cours magistral est assuré par M. Jaunet. Il portera sur les politiques urbaines et plus particulièrement sur les politiques de la ville menées dans les quartiers prioritaires situés dans les banlieues des grandes agglomérations et dans les espaces périphériques des villes moyennes.

Les politiques de la ville ont été formalisées dès 1983 par Hubert Dubedout dans son rapport « *Ensemble, refaire la ville* », dans lequel il définit les axes d'une politique en faveur des quartiers d'habitat social en démocratisant la gestion de la ville, en veillant à rééquilibrer la composition sociale des quartiers, en insérant mieux les jeunes dans la ville et la société, en donnant une meilleure cohérence au développement social et au développement économique et en redonnant une valeur urbaine aux quartiers et en prévenant l'insécurité.

Ces principes se déclinent aujourd'hui en une succession d'interventions publiques à l'échelle locale, à travers une politique globale portant sur la morphologie urbaine par l'amélioration du cadre bâti (NPNRU), le traitement social et en agissant sur la vie quotidienne des habitants vivant dans le parc de logement social, (gestion urbaine de proximité, CLSPDR), l'insertion des plus fragiles économiquement à travers les dispositifs de l'IAE et de l'économie sociale et solidaire, les questions de santé publique...

Le cours abordera successivement trois parties :

- Réforme du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Les principes directeurs, les trois piliers structurant les contrats de ville,
- La cohérence d'intervention avec les autres politiques publiques

A travers les TD, assurés par Mme Costes et M. Gérôme, sera mis en place un « séminaire intensif ». Il s'agira de permettre aux étudiants de rencontrer différents acteurs du développement régional et local d'un même territoire afin de repérer la diversité des problématiques des acteurs et des démarches de projet qui sont les leurs.

BIBLIOGRAPHIE

Chaline, C. (2018), *Les politiques de la ville*, 9^e Edit°, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n° 3232

Dormois, R. (2015) *Les politiques urbaines, histoire et enjeux contemporains*, Rennes, PUR, coll. Didact aménagement

Dubedout, H. (1983), *Ensemble, refaire la ville. Rapport au premier Ministre*, [Commission nationale pour le développement social des quartiers](#),

Duby, G. (1985). Sous la Dir. *Histoire de la France urbaine, la ville aujourd'hui*, Coll. L'univers historique, Paris, Seuil.

Monot, A. (2019) *La France urbaine*, Paris, Bréal, coll. Thèmes et débats Géographie

Diversité, Revue d'actualité et de réflexion pour l'action éducative, *L'expérience du territoire, 40 ans de politique de la ville*, n°193, Sept/Dec 2018

Modalités d'évaluation :

Régime général : Production d'un dossier écrit par petits groupes et restitution collective orale en présence des représentant-e-s des territoires concernés.

Régime dérogatoire : Production d'un dossier écrit individuel sur un sujet proposé par les enseignants. **Pour rappel, il est préférable d'éviter le régime dérogatoire pour cet ECUE qui nécessite un investissement sur un terrain.**

Rattrapage régime général et dérogatoire : Production d'un dossier écrit individuel présenté à l'oral sur un sujet proposé par les enseignants

UE 8 – METHODOLOGIE DE PROJET

ECUE 8.1 Conception et conduite de projet

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON laurent.cambon@u-pec.fr

9h CM et 9h TD

CONTENU

L'enjeu des organisations en matière de travail social, de formation, d'insertion et d'intervention internationale est de parvenir à mettre en place des projets qui répondent au plus près des besoins des populations visées.

La méthodologie de projet sera axée sur les points suivants :

- Détermination du diagnostic de la population cible et des objectifs
- Détermination des actions à conduire dans un environnement qui tient compte des ressources humaines, des contraintes administratives et opérationnelles.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours. Les attendus du dossier à rendre pour les étudiants en dérogatoire sont les mêmes que les autres mais en situation individuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Pierre BOUTINET, [Anthropologie du projet](#), PUF, "[Quadrige](#)", 2007

Hugues DIONNE, *Le développement par la recherche-action*, L'Harmattan/Outils de la recherche, 1998

Pierre-Marie MESNIER, Philippe MISSOTTE (dir), *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, se transformer*, L'Harmattan/Recherche-action en pratiques sociales, 2003

Daniel GASCOIN, *Conduire des projets en action sociale*, Dunod, 2010.

Ariane LUCET, Bernard VIVIEN, Corinne ROUZET, *Le management par projet - Outils de management humain et conduite de projet*, Territorial Editions, 2019.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu écrit, réalisé de manière collective sous la forme de groupe de 4 personnes. Ce dossier est prolongé par le cours sur la gestion budgétaire et l'évaluation. Ce dossier s'inscrit en continuité avec les questions budgétaires et d'évaluation évoquées dans l'ECUE 8-2 et l'ECUE 9-3.

Accompagnement pédagogique : Il sera réalisé par l'intervenant, en présentiel ou en suivi personnalisé

Régime dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général à savoir, la détermination des besoins de la population et d'un diagnostic précis élaboré avec un référentiel de compétences, l'énonciation des objectifs et des actions à conduire, étant entendu que les objectifs doivent être évaluable et atteignable.

Rattrapage régime général et dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général à savoir, la détermination des besoins de la population, l'énonciation des objectifs et des actions à conduire.

Le dossier est commun aux ECUE 8-2 et 9-3 qui complètent le dossier avec une analyse financière de l'association qui porte le projet, un budget d'investissement et d'exploitation complété d'un rapport budgétaire qui justifie chaque poste de charges et de produits, un ensemble d'indicateurs d'évaluation et une proposition de mise en œuvre concrète du projet à partir des outils étudiés en cours (SWOT ; dimension RH ; diagramme de GANT ; méthodologie de management de projet).

Contenu du dossier général ECUE (8-1 ; 8-2 ; et 9-3) :

- Présentation de l'organisme gestionnaire porteur du projet avec identification d'un groupe cible et d'un but
- Diagnostic d'un groupe de cibles à partir d'un référentiel de compétences, et d'une analyse qualitative et quantitative des besoins du groupe cible
- Elaboration d'objectifs (échancés, évaluable, univoque, réaliste) avec facteurs clés de succès
- Elaboration d'actions pour mettre en œuvre les objectifs
- Analyse financière d'un compte de résultat et d'un bilan donné par l'enseignant, censé être ceux de l'organisation qui porte le projet
- Elaboration d'un budget prévisionnel
- Elaboration d'un rapport financier
- Indicateurs d'évaluation du projet et communication du projet
- Document de mise en place concrète du projet (diagramme de GANTT, recrutements, méthodologie de conduite de projet etc.) : **cette partie fera l'objet d'un traitement et d'une note individuelle**

ECUE 8.2 Méthodologie de l'évaluation

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON laurent.cambon@u-pec.fr

9h CM et 9h TD

CONTENU

Nous repérerons tout d'abord l'émergence de l'évaluation des politiques publiques.

Après avoir défini précisément ce qu'est l'évaluation, nous la distinguerons d'autres démarches également pratiquées dans la conduite des politiques publiques.

Nous commenterons le cadre réglementaire de l'évaluation dans les politiques publiques et, singulièrement, dans les politiques sociales.

Nous décrirons enfin les étapes de l'évaluation, commentant les différentes pratiques à l'œuvre sur le terrain.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard PERRET, « L'évaluation des politiques publiques », in Informations sociales, octobre 2003

Francis ALFÖLDI, *Évaluer en protection de l'enfance*, Dunod (4^e édition), 2015

Brigitte BOUQUET, Marcel JEAGER, Yvan SAINSAULIEU (dir), *Les défis de l'évaluation en action sociale et médico-sociale*, Dunod, 2007

Guy CAUQUIL, *Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées*, Dunod, 2004

Bernard PERRET, *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, 2008

Modalités d'évaluation :

Régime général : Poursuite du dossier collectif commencé en ECUE 8.1 avec l'identification des facteurs clés de succès, des indicateurs d'évaluation du projet proposé, e une proposition de mise en œuvre concrète du projet à partir des outils étudiés en cours (SWOT ; dimension RH ; diagramme de GANT ; méthodologie de management de projet etc.).

Régime dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général, à savoir l'identification des facteurs clés de succès, des indicateurs d'évaluation du projet proposé.

Accompagnement pédagogique : Il sera réalisé par l'intervenant, en présentiel et en suivi groupe par groupe.

Rattrapage : Même objet que le régime général sous la forme d'un dossier individuel

Le dossier de cet UE prolonge le dossier de l'ECUE 8-2 et 9-3 que les étudiants complètent avec une analyse financière de l'association qui porte le projet, un budget d'investissement et d'exploitation ainsi qu'un rapport budgétaire qui justifie chaque poste de charges et de produits.

Contenu du dossier général ECUE (8-1 ; 8-2 ; et 9-3) :

- Présentation de l'organisme gestionnaire porteur du projet avec identification d'un groupe cible et d'un but
- Diagnostic d'un groupe de cibles à partir d'un référentiel de compétences, et d'une analyse qualitative et quantitative des besoins du groupe cible
- Elaboration d'objectifs (échancés, évaluables, univoques, réalistes) avec facteurs clés de succès
- Elaboration d'actions pour mettre en œuvre les objectifs
- Analyse financière d'un compte de résultat et d'un bilan donné par l'enseignant, censé être ceux de l'organisation qui porte le projet
- Elaboration d'un budget prévisionnel
- Elaboration d'un rapport financier
- Indicateurs d'évaluation du projet et communication du projet
- Document de mise en place concrète du projet (diagramme de GANTT, recrutements, méthodologie de conduite de projet etc.) : **cette partie fera l'objet d'un traitement et d'une note individuels**

UE 9 - PILOTAGE D'ORGANISATION

ECUE 9.1 Conduite de réunion, management d'organisation

3 ECTS

Cours commun aux deux parcours : IS et AEP

Enseignant responsable : Thibault Patriarche (t.patriarche@aljt.asso.fr)

18h TD

CONTENU

L'intervention est construite sur des situations concrètes amenées par les étudiants et développées par le biais d'un travail spécifique en sous-groupe. A partir de ce travail, un échange réflexif est mené autour des problématiques organisationnelles et des positionnements d'acteurs soulevés par les situations. Les étudiants sont guidés dans le choix des situations par des thématiques proposées par moi-même. L'objectif est d'amener les étudiants vers des lectures et contenus académiques, autour du management, de l'accompagnement d'équipe et de la conduite de réunion, à partir de leurs vécus et de leurs problématiques de terrain.

BIBLIOGRAPHIE

Le leader situationnel P.Hersey édition organisation

Manager au quotidien B. Diridoulou éditions Eyrolles 2014

La conduite des réunions R. Mucchielli édition ESF

CROZIER M., FRIEDBERG E., L'acteur et le système, Essais, Points, 1992

FRIEDBERG E., Le pouvoir et la règle, Essais, Points, 1993

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu et dossier

Régime dérogatoire : dossier

Accompagnement pédagogique : étude de cas cours en ligne

Rattrapage : devoir sur table de 1h

ECUE 9.2 GRH

3 ECTS

Cours commun aux deux parcours : IS et AEP

Enseignant responsable : Maxime BLANC (maximeblanctraining@gmail.com)

18h TD

CONTENU

Cette intervention a pour but de vous présenter en premier lieu les logiques à l'origine de la mise en œuvre de la Gestion des Ressources Humaines ainsi que ses différents versants possibles dans l'entreprise. Le deuxième volet de l'intervention s'orientera sur des aspects plus opérationnels liés aux fonctions RH dans l'exercice de postes à responsabilité. Enfin, le positionnement potentiellement stratégique de la fonction RH tiendra lieu de fil d'Ariane durant ces trois journées d'interventions.

BIBLIOGRAPHIE

ALLOUCHE J., *Encyclopédie des ressources humaines*, Vuibert, 2012

CARRE P., CASPAR P (dir.), IGALENS J (chap.), *La gestion des ressources humaines*, Traité des sciences et des techniques de la formation, Dunod, 2009

DIETRICH A., PIGEYRE F., *La gestion des ressources humaines*, La Découverte, 2011

LE GALL JM., *La gestion des ressources humaines*, PUF, 2011

Modalités d'évaluation :

Régime général : Travail en sous-groupe autour d'une étude de cas.

Régime dérogatoire : Dossier

Accompagnement pédagogique : Etude de cas, cours en ligne

Rattrapage : Etude de cas

ECUE 9.3 Analyse budgétaire, comptable et financière

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON (laurent.cambon@u-pec.fr)

6h CM 12h TD

CONTENU

Cette intervention est une introduction à la dimension économique et budgétaire d'une organisation. En lien avec les travaux sur le projet et l'évaluation, il s'agira pour les étudiants d'appréhender les logiques économiques à l'œuvre dans le financement d'une opération. Les étudiants seront initiés aux notions de comptabilité, de comptes de résultat, de bilan financier et comptable. Ils seront en capacité de faire les constats principaux de la santé financière d'une structure et de constituer un budget d'exploitation et d'investissement d'un projet.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours.

BIBLIOGRAPHIE

CAMBON L, MAUDUIT L, *Le contrôle de gestion dans les établissements sociaux et médico-sociaux*, ESF, 2015.

BATSCH L, *La comptabilité facile*, Marabout, 2013.

THIBAUT-LEGALLO L, *La comptabilité pour les nuls*, First, 2014.

JAOUEN Francis, *Comptabilité et gestion des associations*, Editions DELMAS, 2019-2020.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Poursuite du dossier collectif de l'ECUE 8.1 et 8.2 avec la présentation d'un commentaire simple de bilan comptable de la structure associative qui porte le projet, un CERFA de demande de financement d'un projet et un rapport budgétaire qui explique les postes budgétés au regard des actions envisagées. Les étudiants devront différencier le budget d'investissement du budget d'exploitation.

Régime dérogatoire : Poursuite du dossier collectif de l'ECUE 8.1 et 8.2 avec la présentation d'un commentaire simple de bilan comptable de la structure associative qui porte le projet, un CERFA de demande de financement d'un projet et un rapport budgétaire qui explique les postes budgétés au regard des actions envisagées. Les étudiants devront différencier le budget d'investissement du budget d'exploitation.

Rattrapage : Idem régime général et dérogatoire.

Contenu du dossier général ECUE (8-1 ; 8-2 ; et 9-3) :

- Présentation de l'organisme gestionnaire porteur du projet avec identification d'un groupe cible et d'un but
- Diagnostic d'un groupe de cibles à partir d'un référentiel de compétences, et d'une analyse qualitative et quantitative des besoins du groupe cible
- Elaboration d'objectifs (échancés, évaluables, univoques, réalistes) avec facteurs clés de succès
- Elaboration d'actions pour mettre en œuvre les objectifs
- Analyse financière d'un compte de résultat et d'un bilan donné par l'enseignant, censé être ceux de l'organisation qui porte le projet
- Elaboration d'un budget prévisionnel
- Elaboration d'un rapport financier
- Indicateurs d'évaluation du projet et communication du projet
- Document de mise en place concrète du projet (diagramme de GANTT, recrutements, méthodologie de conduite de projet etc.) : **cette partie fera l'objet d'un traitement et d'une note individuels**

UE 10 – LANGAGES ET OUTILS PROFESSIONNELS

ECUE 10.1 Langues étrangères

3 ECTS

Enseignant responsable : Michael BIGAY (michael.bigay@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

Il s'agit d'un cours dispensé en anglais et reposant sur la lecture de courts textes et le visionnage de vidéos relatives au champ social. Cet enseignement est destiné à consolider les connaissances linguistiques des étudiants (grammaire, compréhension écrite et orale, production orale), tout en leur fournissant un lexique leur permettant de traiter en anglais des questions sociales.

BIBLIOGRAPHIE

À fixer lors du cours

Modalités d'évaluation :

Régime général :

Écrit : un dossier de 5 à 10 pages présentant en anglais un projet d'intervention sociale.

Oral : un exposé succinct et sans notes relatif au projet choisi.

Régime dérogatoire : par mail, adresser à l'enseignant, un dossier écrit de 5 à 10 pages en anglais pour l'évaluation écrite, et un oral en anglais de 5 à 10 minutes sous la forme d'une vidéo.

Rattrapage : Oral

ECUE 10.2 Le projet professionnel

3 ECTS

Enseignant responsable : Julien KHAYAT (julien.khayat@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

Cette unité d'enseignement vise à vous permettre de construire votre projet professionnel en explorant ses différentes dimensions. Il s'agit d'anticiper les situations auxquelles vous serez confronté au cours de votre carrière et de développer une réflexion articulée entre aspirations personnelles, réalités professionnelles et opportunités concrètes.

L'étude du projet professionnel se fera selon quatre axes complémentaires :

- **Votre parcours personnel et professionnel** : pour en dégager le sens et identifier les motivations qui vous animent ;
- **Le secteur social ou médico-social** : pour évaluer la pertinence et faisabilité de votre projet ;
- **L'Université** : pour faciliter votre recherche de stage à l'aide des ressources disponibles ;
- **Le monde associatif et entrepreneurial** : en adoptant le point de vue d'un futur employeur ou collaborateur.

Ces quatre domaines d'exploration vous aideront à mieux comprendre la dynamique et les enjeux du projet professionnel. Du point de vue méthodologique, nous travaillerons à partir de vos parcours, en mobilisant des exercices collectifs et individuels, des mises en situation concrètes. Des conseils et outils d'améliorations vous seront transmis. L'évaluation se fera de manière continue tout au long des séances, complétée par un dossier final à remettre à la fin du TD.

BIBLIOGRAPHIE

- DE SAIN PAUL J, *Choisir sa vie*, Inter Edition, 2007.
- BOURGEOIS L, *Se reconvertir, trouver sa voie professionnelle*, Edition First, 2021.
- DOUENEL J, SEDES I, *Faites votre bilan professionnel*, Ed d'organisation, 2005.
- LAHARY P, 100 modèles de CV et lettres de motivation, Studyrama, 2023.
- BOULIC-PALEWSKI T, *Les mots clé de la lettre de motivation*, Studyrama, 2022.
- BOMMELAER H, ROLLAND D, *Les 12 clés pour réussir sa prise de poste*, Éditions Eyrolles, 2024.

Modalités d'évaluation :

Régime général : dossier

Régime dérogatoire : dossier

Accompagnement pédagogique : Le suivi pédagogique est à la fois collectif et individuel, en présentiel comme à distance

Rattrapage : dossier

UE 11 – CONTEXTES PROFESSIONNELS

ECUE 11.1 Contextes institutionnels II

3 ECTS

Enseignante responsable : Clarisse MADIOT (clarisse.madiot@u-pec.fr)

18h TD

CONTENU

Cette unité d'enseignement vise à apporter un cadre sur le contexte institutionnel des politiques sociales et en particulier d'insertion, aussi bien en considérant le secteur public, associatif et privé lucratif. Il s'agira de comprendre les articulations entre les acteurs et de découvrir leurs différentes modalités d'intervention sociale.

Une réflexion sera proposée sur les enjeux actuels du secteur de l'insertion lié au Revenu de Solidarité Active (RSA) avec un focus sur la notion « d'activation » de la protection sociale qui « introduit un lien explicite (souvent réglementaire) entre la protection sociale et les politiques de l'emploi et du marché du travail. » (Barbier, 2013).

BIBLIOGRAPHIE

Barbier, J.-C. (2013). Les politiques d'insertion en France et l'activation de la protection sociale en Europe. In S. Hazouard, R. Lasserre, & H. Uterwedde (éds.), *L'aide au retour à l'emploi* (1-).

Chauviere M. (2010), *Trop de gestion tue le social, essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte.

Dmitrijeva, J., Fremigacci, F., L'Horty, Y. (2015). Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion. *Revue d'économie politique*, vol. 125(4), 475-498.

Duvoux, N. (2012) . L'expérience vécue par les publics des politiques d'insertion. *Informations sociales*, n° 169(1), 108-115.

Gomel, B., Meda, D. (2014). Le RSA, innovation ou réforme technocratique ?, *Revue Française de Socio-Économie*, 13(1), 129-149.

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu écrit.

Régime dérogatoire : dossier, prendre contact avec l'enseignante responsable.

Rattrapage - Régime général et dérogatoire : prendre contact avec l'enseignante pour la remise d'un travail écrit dès la publication des résultats.

ECUE 11.2 Analyse comparée

3 ECTS

Enseignant responsable : Pierrine ROBIN (pierrine.robin@u-pec.fr)

12h TD

CONTENU

Cet enseignement abordera de manière théorique et pratique les méthodologies de la comparaison internationale en éducation. Il reviendra sur les origines et l'évolution de l'éducation comparée du début du 19^e siècle à nos jours, en mettant en lumière les nombreuses difficultés que pose la comparaison internationale dans ce domaine. Comment comparer des pays appartenant à des aires géographiques et culturelles différentes, ayant des organisations juridiques diverses marquées du poids de l'histoire, de la religion, de la langue et de visions du monde spécifiques ? Comment penser les différences mais également les proximités entre les différents pays et les divers modèles qui peuvent y être associés (modèle français, modèle américain, modèle anglo-saxon, etc.) ? Comment appréhender les transferts culturels, les influences et les phénomènes de circulations entre ces différents pays ? Autant de questions qui seront abordées dans le cadre de ce cours.

BIBLIOGRAPHIE

Espagne, M., *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

Fontaine, A. (dir.), *Penser la circulation des savoirs scolaires dans l'espace transatlantique. Émigration, transferts, créations (XVIIIe-XXe siècle)*. Lormont : Le Bord de l'Eau, 2021.

Lallement M. et Spurk J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2003.

Lallement M., « Comparer, traduire, bricoler », Barbier J.-C. et Letablier M.-T. (dir.), *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Peter Lang, 2005, p. 160-190, p. 170.

« Les politiques éducatives comparées », *Revue internationale de politique comparée*, 2007/3, vol. 14.

Houston S. et Campbell J., « Using critical theory to develop a conceptual framework for comparative social work », *International Social Welfare*, vol. 10, n°1, Janvier 2001, p. 66-73.

Maurice M., Sellier F. et Silvestre J.J., *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, PUF, 1982.

Waldow, F. et Steiner-Khamsi, G. (dir.), *Understanding PISA's attractiveness: critical analyses in comparative policy studies*. London, GB, Bloomsbury Academic, New Directions in Comparative and International Education, 2019.

Modalités d'évaluation :

Régime général : travail écrit à rendre pour le 15 décembre 2025

Régime dérogatoire : travail écrit à rendre pour le 15 décembre 2025

Accompagnement pédagogique : en séance

Rattrapage : travail écrit à rendre pour le 15 février 2026

Enseignant responsable : Clément Gérome (clement.gerome@u-pec.fr ;

36h TD

CONTENU

Cette ECUE a pour objectif de transmettre les connaissances et les compétences nécessaires pour mener à bien les missions et fonctions regroupées sous l'appellation générique d'« ingénierie sociale ». Dans un premier temps, le cours reviendra sur l'émergence de cette notion et l'évolution historique de ses significations, en lien avec la complexification des politiques sociales et les mutations des métiers du travail et de l'intervention sociale. Les séances suivantes s'articuleront autour des grandes fonctions et domaines de compétences de l'ingénieur social : l'analyse de besoin et le diagnostic, l'animation et la conduite de projet, l'évaluation. La finalité des séances est double :

- Apporter des connaissances et un regard analytique sur ces thématiques en s'appuyant sur des travaux académiques et la littérature professionnelle ;
- Familiariser les étudiants avec les postures, les méthodes et les compétences requises pour mener à bien ces missions. Il alors s'agira notamment de travailler collectivement sur des situations professionnelles comme la réponse à un appels à projet, la mise en œuvre d'une évaluation, ou l'élaboration d'un cahiers des charges.

La posture et le rôle de l'ingénieur social, positionné à l'intersection entre différents types d'acteurs impliqués dans les politiques sociales (usagers, intervenants sociaux, fonctionnaires, élus locaux, dirigeants associatifs, etc.), feront l'objet d'une analyse transversale à l'ensemble des séances. Il s'agira plus particulièrement de comprendre ses contraintes et marges de manœuvre, les relations de pouvoir dans lesquelles il s'inscrit et la portée de son action en matière de transformation sociale.

La dernière séance sera consacrée au champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sein duquel s'inscrivent les démarches d'ingénierie sociale. Il s'agira notamment de comprendre le fonctionnement et les dynamiques des organisations qui composent l'ESS et leurs relations avec l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

Boltansky L., Chapiello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

Boutinet J-P. (2007), *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.

Breton E. (2014), « Répondre à l'appel (à projet), Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », *Politix*, n°105.

Chavaroche, P. (2012), « La pratique du « projet individualisé » dans le champ médico-social », *Spécificités*, n°5.

Couronnée, J., Loison, M., Sarfati, F. (2020), « Ce qu'une « sortie positive » de la garantie jeune veut dire », *Vie sociale*, n°29-30.

Didier, E., & Bruno, I. (2013), *Benchmarking. L'État sous pression statistique*. Paris : La Découverte.

Chopart J-N. éd. (2000), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.

Gacoin D. (2010), *Conduire des projets en action sociale*, Paris, Dunod.

Gacoin D. (2010), *Guide de l'évaluation en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod.

Herreros G. (2002), *Pour une sociologie d'intervention*, Érès, 2002

Ion J. (2009), « Travailleurs sociaux, intervenants sociaux : quelle identité de métier ? », *Informations sociales*, n°152.

Lafore R. (2009), « Le travail social à l'épreuve d'un environnement institutionnel en recomposition », *Informations sociales*, n°152.

Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique*. Paris, Armand Colin (2ème éd.).

Moine A., Sorita N. (2015), *Travail social et territoire. Concept, méthode, outils*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Paturel D., Simon A. (2011), « Projet de développement des territoire et participation des habitants : le diagnostic partagé, outil méthodologique via l'intermédiation sociale », *Pensée Plurielle*, n°28.

Penven A. (2013), *L'ingénierie sociale. Expertise collective et transformation sociale*, Toulouse, ERES.

Perret, B. (2008), *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte.

Ravon, B., Ion J. (2012), *Les travailleurs sociaux*, La Découverte.

Rayssiguier Y-R., Huteau G. (2018), *Politiques sociales et de santé. Comprendre pour agir*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Serre, D. (2011), « Gouverner le travail des assistantes sociales par le chiffre ? Les effets contrastés d'un indicateur informel », *Informations sociales*, n° 167.

Vidal-Naquet, P-A. (2009), « Quels changement dans les politiques sociales aujourd'hui ? Le projet entre injonction et inconditionnalité », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n°47.

Zunigo, X. (2010), « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°184.

Modalités d'évaluation :

Régime général : L'évaluation se composera d'un exposé oral réalisé individuellement ou collectivement et portant sur la présentation d'un projet dans le champ des politiques sociales. Le support de présentation du projet sera transmis à l'enseignant.

Régime dérogatoire : L'évaluation s'effectue par un dossier présentant un projet dans le champ des politiques sociales.

Accompagnement pédagogique : en séance

Rattrapage : Il s'effectue par un travail individuel portant sur le même objet que le régime dérogatoire.

UE 12 – SEMINAIRES DE SPECIALISATION

ECUE 12.1 Séminaire spécialisé II

3 ECTS

Enseignante responsable : Anne-Cécile BEGOT (anne-cecile.begot@u-pec.fr)

Intervenant(e)s : Dominique ARGOUD, Laurence COSTES, Christophe JAUNET, Cédric FRÉTIGNÉ, Pierrine ROBIN, Valentin RIO, S2BASTIEN Akira ALIX

90h TD

CONTENU

1/ Les politiques de l'autonomie : le vieillissement (D. ARGOUD, 15h)

Le séminaire a pour objectif de mieux appréhender les enjeux liés au vieillissement. Après avoir vu en quoi consistait une analyse sociologique de la vieillesse et du vieillissement en master 1, nous approfondirons la thématique en abordant, d'une part, les réponses des pouvoirs publics face à cet enjeu, et d'autre part quelques problématiques caractéristiques du secteur.

2/ Santé mentale et jeunesse (V. RIO, 15h)

La santé mentale est une problématique qui englobe aussi bien des faits pathologiques que des questions communes de bien-être, d'équilibre et de stabilité émotionnels. Ce séminaire abordera toutes ces dimensions en se concentrant sur la jeunesse, en particulier sur l'adolescence et les premières années de l'âge adulte. Dans un contexte contemporain d'une mise en lumière, notamment depuis l'épidémie de Covid-19, d'un accroissement des souffrances et troubles psychiques chez les jeunes générations, il convient de faire la part entre les différents types d'explication (individuelle ou privée, structurelle ou publique), d'acteurs institutionnels et spécialisés ainsi que les politiques publiques en place et, possiblement, à venir.

La génétique ou la famille sont-elles toujours les facteurs explicatifs centraux des troubles mentaux ou psychiques des enfants et jeunes adultes ? De quelle manière les transformations contemporaines (école, numérique, précarité, horizon d'attente, stabilité sociopolitique...) rendent-elles compte, ou non, de l'aggravation des indicateurs épidémiologiques ?

3/ Intervention sociale et intersectionnalité (S. ALIX, 15h)

L'intersectionnalité s'intéresse aux discriminations pouvant être vécues par les personnes et des groupes perçus comme étranger, en essayant de les comprendre dans leur globalité et leurs diversités, en prenant en compte aussi le genre, l'âge, la classe sociale... Il s'agit de la traduction en français du mot intersectionality proposé par une juriste afro-américaine, Kimberlé Crenshaw, qui l'a théorisé à partir de 1989.

Ce cours propose de mettre au travail cette articulation des rapports sociaux dans l'analyse des positionnements des publics vis-à-vis des institutions socio-éducatives, pour saisir les pratiques d'acteurs institutionnels et/ou associatifs de l'intervention sociale.

4/ Politiques de la ville (L. COSTES C JAUNET, 15h)

Cet enseignement propose une réflexion sociologique autour des relations entre les politiques de la ville, les politiques sociales et les caractéristiques de certains territoires urbains.

Après avoir rappelé les principales évolutions contemporaines de la division sociale de l'espace et la constitution de quartiers défavorisés, nous aborderons comment, dans ce contexte, s'est mise en place la politique de la ville avec pour objectifs de réduire les écarts de développement au sein des villes et d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers. La politique de la ville passe aujourd'hui par des contrats de ville qui impliquent une diversité d'interventions sociales. Nous traiterons plus particulièrement de ce volet social et des actions concrètes pour agir sur les situations précaires qui caractérisent souvent ces territoires. Nous interrogerons ainsi ses capacités à accompagner les populations fragilisées et à lutter contre l'exclusion.

5/ Le « problème public » du handicap (C. FRÉTIGNÉ, 15h)

L'objectif de cet enseignement est d'étudier la manière dont le « handicap » est devenu un problème public et de montrer quelle(s) analyse(s) il est possible d'en faire avec les outils de la sociologie et de la science politique. Il s'agit donc de rendre compte de sa « construction », mais également de son développement, de ses extensions et ramifications dans l'espace public, médiatique et politique en particulier.

6/ Politiques familiales (P. ROBIN, 15h)

La politique familiale désigne l'ensemble des mesures mises en place par l'action publique et couvrant plusieurs champs de la vie des familles (niveau de vie, articulation travail/famille, soutien à la parentalité, etc.).

Après avoir rappelé les spécificités et évolutions de la politique familiale française, nous nous placerons dans le contexte actuel caractérisé par l'intérêt des pouvoirs publics de soulager les responsabilités domestiques et parentales des familles et, plus particulièrement, des femmes. Nous aborderons alors les dispositifs qui encouragent les familles à avoir recours à de l'aide extérieure pour prendre en charge leurs activités quotidiennes (services à domicile, infrastructures d'accueil du jeune enfant, « solidarités interfamiliales »). Quelles sont les ambitions poursuivies par les mesures d'appui à la délégation des activités familiales ? En quoi celles-ci marquent-elles une rupture avec les orientations de la politique familiale pendant le XX^{ème} siècle ? Quelles sont les familles qui pratiquent la délégation et quelles sont les activités qui sont déléguées ? Ces mesures parviennent-elles à rendre plus soutenables les responsabilités familiales ? Afin de traiter ces questions, ce séminaire va étudier et s'appuyer sur les travaux portant sur l'activité féminine, le travail domestique et parental, la délégation des activités familiales, les « crises du *care* » et les services en direction des familles.

BIBLIOGRAPHIE

1/ Les politiques de l'autonomie : le vieillissement (D. ARGOUD)

ARGOUD D. (2014), « Les nouvelles formes d'habitat pour personnes âgées : approche socio-historique d'une innovation », p.47-59, in NOWICK L., THALINEAU A., eds (2014), *Vieillir chez soi. Les nouvelles formes de maintien à domicile*, PUR, Le sens social.

MALLON I., HUMMEL C., CARADEC V., eds (2014), *Vieillesse et vieillissements : regards sociologiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Le sens social.

2/ Santé mentale et jeunesse (V. RIO)

RAVON B., LAVAL C., *L'Aide aux adolescents difficiles. Chroniques d'un problème public*, Toulouse, Erès, 2015.

COUTANT I., *Troubles en psychiatrie. Enquête dans une unité pour adolescents*, Paris, La Dispute, 2012.

3/ Intervention sociale et intersectionnalité (S. ALIX, 15h)

CRENSHAW Kimberlé W., *Intersectionnalité*, Payot, 2023.

AIT BEN LMADANI Fatima, « Dynamiques du mépris et tactiques des « faibles ». Migrantes âgées marocaines face aux institutions d'action sociale », *Sociétés contemporaines*, vol. 2, n° 70, 2008, p. 71-93. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2008-2-page-71.htm>

CHOFFAT Dietrich, MARTINET Hélène, « L'intervention sociale en faveur des femmes migrantes à l'intersection des rapports sociaux de sexe, de race et de classe », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol 26, n° 2, Printemps 2014, p. 157-170. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2014-v26-n2-nps01770/>

FLYNN Catherine, BIGAOUETTE Mylène, LAVOIE Isabelle-Anne et al., « L'intervention féministe intersectionnelle en maison d'hébergement pour femmes - Une approche axée sur l'inclusion et le savoir-être », *Les cahiers de la LCD*, Vol 3, n° 11, 2019, p. 145-163. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2019-3-page-145.htm>

Nouvelles pratiques sociales, Volume 26, numéro 2, printemps 2014 : "Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et intervention féministes" (Sous la direction de Elizabeth Harper et Lyne Kurtzman). URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2014-v26-n2-nps01770/>

SERRE Delphine, « Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe », *Nouvelles Questions Féministes*, 2012/2 (Vol. 31), p. 49-64. URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2012-2-page-49.htm>

VUATTOUX Arthur, « Le traitement sanitaire de l'adolescence confrontée à la justice : une approche intersectionnelle », *Sciences sociales et santé*, 2019/2 Vol. 37, p. 5 à 29. URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2019-2-page-5.htm>

4/ Politique de la ville (L. COSTES)

BACHMANN C, LE GUENNEC N : *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*. Ed. Albin Michel, 1996.

BEAUD, S et PIALOUX, M : « Violences urbaines, violences sociales » : genèse des nouvelles classes dangereuses ». Ed. Fayard, Paris : 2003

CLERVAL, A : « Gentrification et droit à la ville : La lutte des classes dans l'espace urbain ». *La revue des livres*. N° 005, mai-juin 2012.

COSTES, L : « Henri Lefebvre : du Droit à la ville à la sociologie de l'urbain » Ed. Ellipses, Paris, 2009

DONZELOT, J : « Quand la ville se défait ». *Revue Esprit*, n°11, Nov. 1999.

DONZELOT, J : « La ville à trois vitesses ». Revue Esprit, Mars-Avril, 2004

MAURIN, E : « Le ghetto français : en quête sur le séparatisme social » Ed du Seuil, Paris, 2004

STEBE, J-M et MARCHAL, H (sous la direction de) : *Traité sur la ville* . Ed. Puf, 2009.

STEBE J-M : « La médiation sociale au cœur de la « crise urbaine », Revue *Informations Sociales*, n°170, 2/2012 (pp. 82-88)

5/ Le « problème public » de handicap (C. FRÉTIGNÉ)

Cefaï D. et C. Terzi (dir.) (2012), *L'expérience des problèmes publics, Raisons pratiques*, Paris, EHESS.

Fillion E., Ravaut J.-F., Ville I. (2014), *Introduction à la sociologie du handicap. Histoire, politiques et expérience*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.

Neveu E. (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin.

Terrains & travaux (2013), « Politiques du handicap », volume 2, numéro 23.

6/ Politiques familiales (P. ROBIN)

Devetter, François-Xavier, Florence Jany-Catrice, et Thierry Ribault. *Les services à la personne*. La Découverte, 2015.

Carbonnier, Clément, et Nathalie Morel. *Le retour des domestiques*. Seuil, 2018.

Kaufmann, Jean-Claude. *Faire ou faire faire ? Familles et services*. Presses universitaires de Rennes, 1996.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Évaluation au choix, dans l'un des six champs de l'ECUE (séminaires de spécialisation). Prendre contact avec l'enseignant.e pour le choix des textes à étudier dans le cadre de cette Note de synthèse. Les consignes pour la Note de synthèse sont déposées sur la plateforme Eprel.

Les étudiants devront remettre une **Note de synthèse** : une version papier déposée dans le casier de l'enseignant.e ET une version électronique déposée sur la plateforme Eprel en indiquant le nom de l'enseignant.e et le champ retenus.

Régime dérogatoire : Évaluation au choix, dans l'un des six champs de l'ECUE. Les étudiants devront remettre une note de synthèse, après accord de l'enseignant.e contacté.e par mail.

Accompagnement pédagogique : Retours postés sur Eprel par l'enseignant.e.

Rattrapage : Dossier en lien avec le cours : contacter l'enseignant.e.

ECUE 12.2 Séminaire de recherche et à caractère professionnel

3 ECTS

Enseignante responsable : Clotilde KPOGBA
(clotilde.kpogba@u-pec.fr)

18h TD

CONTENU

Dans le cadre de ce séminaire, il sera question des postures épistémologiques adoptées par un certain nombre de chercheurs et de leurs apports au fonctionnement des politiques publiques. De même, on s'interrogera sur l'apport que peuvent produire les acteurs à la production de la recherche. Enfin, on s'intéressera à cet outil qu'est l'Appel à projets.

BIBLIOGRAPHIE

Bourdieu P, Chamboredon J.-C., Passeron J.-C., *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Berlin, New York, Paris, Mouton éditeur, 1983 (4^e éd.).

Durkheim É., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1981 (20^e éd.).

Weber M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, coll. « Presses Pocket », 1992.

Herreros G., *Pour une sociologie de l'intervention*, Toulouse, Eres, 2012.

Modalités d'évaluation :

Régime général : dossier écrit sur un champ professionnel, présenté oralement.

Régime dérogatoire : dossier écrit sur un champ professionnel.

Rattrapage : écrit.

ECUE 13.1 Méthodologie de la recherche et de la recherche appliquée

7 ECTS

Enseignante responsable : Pierrine ROBIN (pierrine.robin@u-pec.fr)

54h TD

CONTENU

Cette UE vise à accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel en vue de leur recherche de stage et dans la définition de leur projet de mémoire à réaliser en lien avec le stage, durant la période de stage.

Le stage, pièce maîtresse d'un diplôme professionnel est l'occasion de porter une réflexion sur les lieux de l'intervention sociale. Dans quelle mesure en effet un terrain de stage se différencie-t-il d'un terrain d'action ou d'un terrain de recherche ? De la mission très cadrée et ponctuelle à la commande d'une étude voire d'une recherche plus ouverte, il existe toute une gamme de postures possibles pour un stagiaire ; quoi qu'il en soit, un stage est à concevoir comme une co-construction impliquant non seulement le stagiaire en attente de formation et ses représentations du milieu professionnel, mais aussi les professionnels du lieu d'accueil dans l'obligation, à cette occasion, de définir leurs attentes et les contours de tâches et fonctions dont le besoin ne préexiste souvent qu'à l'état confus. En somme le stage peut se faire séquence d'expérimentation de part et d'autre : le stagiaire découvre les diverses facettes et formes de l'intervention sociale et différents niveaux d'accès à l'action, les professionnels peuvent reconsidérer, en cette circonstance leur institution et glaner des éléments pour amorcer une analyse institutionnelle ou organisationnelle.

Il s'agira également au sein de cet enseignement d'appréhender la démarche d'enquête à mettre en œuvre durant la réalisation du mémoire. Qu'est-ce qu'une recherche ? Quelles sont les différentes postures de recherche dans des contextes variés ? Quelles sont les méthodes d'enquêtes adaptées aux différents types de recherche ? L'enseignement alternera présentation théorique, exemples de recherche, cours méthodologiques et expérimentation de situations d'enquête.

Le séminaire doit être le lieu d'examen des termes de cette co-construction et de son évolution. Nous aborderons dans le cadre de ce cours les différentes méthodes de l'enquête de terrain utilisées en sociologie : l'observation ethnographique et l'observation participante, l'entretien ethnographique et sa négociation, l'analyse de documents et l'analyse de contenu. Nous aborderons également les techniques de recueil des données comme le journal de terrain et la prise de notes en situation d'observation. Nous explorerons finalement les approches possibles d'utilisation de ces méthodes à travers le numérique et nous explorerons les outils d'aide à l'analyse qualitative. Nous verrons dans quelle mesure l'on peut appliquer et adapter ces différentes méthodes à une situation de stage. Toute notre réflexion se développera autour de la tension entre ces deux contraintes : demeurer dans une démarche scientifique, d'une part, et d'autre part, répondre à la commande institutionnelle.

Au second semestre l'accompagnement sera réalisé en trois sous-groupes pour un suivi de proximité, favorisant une dynamique de groupe, des échanges de pratiques (de succès et difficiles) et des regards croisés vis-à-vis des pratiques professionnelles et de recherche

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, La découverte, Paris, La découverte, 2003.
- BECKER H S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, éditions La Découverte, 2002.
- BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2006.
- COULON A *L'ethnométhodologie*, collection Que sais-je, P.U.F., 1987.
- MENDRAS H, OBERTI M, *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*, éditions Armand Colin, 2000.
- OLIVIER DE SARDAN, J. (2022). *L'enquête qualitative et le point de vue des acteurs*. Éducation Permanente, 230, 31-35. <https://doi.org/10.3917/edpe.230.0031>
- PERETZ H, *Les méthodes en sociologie : l'observation*, éditions La découverte, 1998.
- QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006.

Modalités d'évaluation :

Semestres 1 et 2 : mémoire et soutenance

L'ensemble de la formation et du stage débouche sur la production d'un mémoire (de 60 pages) à soutenir oralement devant un jury présidé par le guidant du mémoire et le tuteur de stage en conformité avec les normes précisées ci-après.

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.

ECUE 13.2 Encadrement des mémoires

8 ECTS

Enseignante responsable : Pierrine ROBIN (pierrine.robin@u-pec.fr)

Intervenantes : Charlène CHARLES, Laurence COSTES, Pierrine ROBIN

54h TD

CONTENU

Cette UE vise aussi à accompagner les étudiants dans la recherche de stage et dans la définition de leur projet de mémoire à réaliser durant la période de stage.

Le stage, pièce maîtresse d'un diplôme professionnel, peut être l'occasion d'une réflexion sur les lieux de l'intervention sociale. Dans quelle mesure en effet un terrain de stage se différencie-t-il d'un terrain d'action ou d'un terrain de recherche ? De la mission très cadrée et ponctuelle à la commande d'une étude voire d'une recherche plus ouverte, il existe toute une gamme de postures possibles pour un stagiaire ; quoi qu'il en soit, un stage est à concevoir comme une co-construction impliquant non seulement le stagiaire en attente de formation et ses représentations du milieu professionnel, mais aussi les professionnels du lieu d'accueil dans l'obligation, à cette occasion, de définir leurs attentes et les contours de tâches et fonctions dont le besoin ne préexiste souvent qu'à l'état confus. En somme le stage peut se faire séquence d'expérimentation de part et d'autre : le stagiaire découvre les diverses facettes et formes de l'intervention sociale et différents niveaux d'accès à l'action, les professionnels peuvent reconsidérer, en cette circonstance leur institution et glaner des éléments pour amorcer une analyse institutionnelle ou organisationnelle.

Il s'agira également au sein de cet enseignement d'appréhender la démarche d'enquête à mettre en œuvre durant la réalisation du mémoire. Qu'est-ce qu'une recherche ? Quelles sont les différentes postures de recherche dans des contextes variés ? Quelles sont les méthodes d'enquêtes adaptées aux différents types de recherche ? L'enseignement alternera présentation théorique, exemples de recherche, cours méthodologiques et expérimentation de situations d'enquête.

Le séminaire doit être le lieu d'examen des termes de cette co-construction et de son évolution. Nous aborderons dans le cadre de ce cours les différentes méthodes de l'enquête de terrain utilisées en sociologie : l'observation ethnographique et l'observation participante, l'entretien ethnographique et sa négociation, l'analyse de documents et l'analyse de contenu. Nous aborderons également les techniques de recueil des données comme le journal de terrain et la prise de notes en situation d'observation. Nous verrons dans quelle mesure l'on peut appliquer ces différentes méthodes à une situation de stage. Toute notre réflexion se développera autour de la tension entre ces deux contraintes : demeurer dans une démarche scientifique, d'une part et d'autre part, répondre à la commande institutionnelle.

Au second semestre l'accompagnement sera réalisé en trois sous-groupes.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, La découverte, Paris, La découverte, 2003.
- BECKER H S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, éditions La Découverte, 2002.
- BERTHIER N., *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2006.
- COULON A *L'ethnométhodologie*, collection Que sais-je, P.U.F., 1987.
- MENDRAS H, OBERTI M, *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*, éditions Armand Colin, 2000.
- OLIVIER DE SARDAN, J. (2022). *L'enquête qualitative et le point de vue des acteurs*. Éducation Permanente, 230, 31-35. <https://doi.org/10.3917/edpe.230.0031>
- PERETZ H, *Les méthodes en sociologie : l'observation*, éditions La découverte, 1998.
- QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006.

Modalités d'évaluation :

Régime général : 13.1+13.2 Ecrit : mémoire et Oral : soutenance + stage

Régime dérogatoire : idem

Rattrapage régime général et dérogatoire : idem

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.